

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/47

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	26

Date de la convocation
28/03/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 08 avril à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (23) : Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO –Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI – Maria GAROBY - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Jean Marc MATTEI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (3) : Alain MAZZONI donne pouvoir à Jean-Marc MATTEI - Marjorie PINDUCCI -donne pouvoir à Muriel BELTRAN - Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI

Absents (11) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Isabelle GIUDICELLI - Jean François MATTEI - Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jean Pierre VALDRIGHI -

Objet de la délibération : Acquisition à l'euro symbolique d'un terrain sur la commune de Lucciana

Monsieur Christophe GRAZIANI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Vu la délibération du conseil communautaire n°2021/80 en date du 23/11/2021

Le Président rappelle au conseil l'objet de la délibération n°2021/80 portant sur la cession à l'euro symbolique d'un terrain d'une surface de 116 m² appartenant à la Collectivité de Corse au profit de la CCMG.

Il informe le conseil que l'établissement de l'acte authentique d'acquisition correspondant a été confié à l'office notarial FDMV localisé à Ville di Pietrabugno.

Le Conseil communautaire où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou son représentant dûment désigné à signer l'acte authentique établi par l'office notarial FDMV correspondant à l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une surface de 116 m² détachée de la parcelle cadastrée section BA n°343 ainsi qu'à la constitution d'une servitude de passage

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250408-2025-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :